

PROTÉGER

AGIR

CONTRÔLER

ÉVOLUER

LE PARTENAIRE D'AFFAIRES DES PME

819.778.8809
www.laboitejuridique.ca

qui revendique le paiement d'une créance à l'encontre de l'un d'eux seulement. Dans ce cas, la totalité des sommes pourrait y passer. De plus, seuls les comptes à dépôt, comme les comptes chèques, sont visés par la Loi et par conséquent, les dépôts à terme et autres placements ne semblent pas être couverts par cette Loi.

La Loi ne définit pas la notion de conjoint, mais il y a lieu de croire qu'elle s'étend aux conjoints de fait tout comme les conjoints mariés et ceux unis civilement. Elle trouve également son application dans les cas où des ex-conjoints seraient toujours cotitulaires d'un compte conjoint.

Dans certaines situations spécifiques, le liquidateur de la Succession verra l'exécution de sa charge facilitée par la Loi. En effet, il pourra obtenir plus rapidement accès aux liquidités du défunt détenu au compte conjoint dans les cas où il rencontre les conditions requises et que le cotitulaire est introuvable ou refuse de collaborer.

Obligation

Depuis l'entrée en vigueur de cette nouvelle législation, les banques et les institutions de dépôt autorisées ont l'obligation d'informer les titulaires de comptes conjoints, par écrit, de la possibilité de produire une déclaration et des conséquences de ne pas le faire. Ils doivent faire de même avec tous les clients qui ouvrent un compte conjoint depuis le 8 décembre 2022.

À défaut de se plier à leurs obligations découlant de la Loi, les institutions financières, ainsi que les représentants ou les administrateurs de celles-ci, s'exposent à des amendes, qui pourraient doubler en cas de récidive.

L'Office de protection du consommateur s'est vu confier la responsabilité de superviser l'application de la Loi et d'aviser le législateur de tout manquement aux obligations y contenues.

BOÎTE-CONSEIL DES EXPERTS EN DROIT DES AFFAIRES

Que vous soyez un liquidateur, un héritier ou une institution financière, La Boîte Juridique peut vous offrir des conseils juridiques quant à vos droits et obligations en matière de règlement des successions y compris les cas d'application de cette nouvelle loi. Votre juriste pourra également vous guider dans vos démarches pour faire annuler une déclaration qui aurait été signée par un titulaire qui n'avait pas la capacité d'y consentir.

AVERTISSEMENT: L'information contenue dans cet article, bien qu'elle soit de nature légale, ne constitue pas un avis juridique. Il est suggéré de consulter un professionnel pour des conseils qui sauront répondre à votre situation particulière.